



REGLEMENT MARCHE DE CREATEURS DU PETIT BAL PERDU #11 Jeudi 25 JUILLET 2024

A LIRE ATTENTIVEMENT POUR UN BON DEROULEMENT DE L'ORGANISATION !

1. Les exposants du marché de Créateurs des Culotté(e)s, par la signature du contrat de réservation exposant, s'engagent formellement à respecter le présent règlement.

2. Cette manifestation est organisée par l'association Loi 1901 « Les Culotté.es », 1495 route du pont du Beley 07240 Vernoux-en-Vivarais

L'envoi du dossier de candidature ne constitue pas une acceptation automatique de celui-ci.

La date limite d'envoi des dossiers est le 15 mai 2024. Une commission se réunira pour la sélection des dossiers dans la semaine suivante.

Elle est autonome dans ses décisions et n'a pas à justifier ses choix.

3. Le marché se déroulera le 25 Juillet 2024 uniquement sur la Place Pasteur à Vernoux-en-Vivarais (07 240). L'ouverture au public se fera entre 9H00 et 18h00.

4. Le dossier de présentation de candidature devra comprendre :

Le contrat de réservation exposant, complété, signé, et accompagné de 2 chèques à l'ordre de « Les Culotté.e.s »:

- Un chèque de 30 Euros comprenant l'adhésion (5euros, obligatoire juridiquement) à l'association « Les Culotté.e.s » encaissé lors de l'acceptation du dossier de candidature.
- Un chèque de 20 Euros encaissé le jour de l'événement.
- Au minimum 3 photos couleurs représentatives des productions qui

seront exposées sur le marché. Ainsi qu'une photo du stand.

- L'attestation d'assurance ainsi que l'extrait d'inscription à la chambre des métiers, registre du commerce ou artiste libre.
- Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte !

5. Le montage et l'aménagement des stands s'effectueront le jour même à partir de 6H30.

L'ACCUEIL SE FERA JUSQU'À 7H30. Après cet horaire, la place de l'exposant peut être redistribuée.

Merci de respecter ces horaires.

Tout début de démontage est INTERDIT avant la clôture de la manifestation prévue à 18h00 .

Pour toute demande particulière en amont ou sur place, contacter Sébastien au 06 21 25 51 38 ou mail : marchedesculottes@gmail.com

6. Chaque exposant apportera son matériel (table, tissus, paravent, chaise, éclairage, rallonges, multiprises) en veillant à ce que les sacs, caisses et autres matériels ne soient pas visibles. Si vous avez besoin de branchements électriques, merci de le préciser sur le contrat de réservation.

L'attribution des emplacements est faite par l'organisateur. Celui-ci établira un plan et effectuera la répartition des emplacements de façon à garantir l'harmonie de l'ensemble des activités représentées sur le marché. Sans précision de métrage linéaire ou de profondeur particulière dans le contrat de réservation, le stand proposé le jour du marché sera AUTOMATIQUÉMENT attribué sur la base de 4 mètres linéaire par 3 mètres de profondeur.

7. Les créations présentées sont exclusivement des pièces originales ou éditées en série limitée, fabriquées par le créateur présent. Toutes reventes sont interdites et peuvent justifier l'annulation du contrat entre l'exposant et l'association.

8. L'exposant s'engage à communiquer par les moyens de son choix sur l'événement.

9. Dans le cas où un dossier n'est pas retenu, les chèques seront expressément détruits.

Après sélection, aucun remboursement ne sera possible en cas d'annulation de l'exposant, ainsi qu'en cas de fortes intempéries ou

d'imprévus indépendants de notre volonté.

L'événement étant gratuit, les emplacements couvrent uniquement les frais de communication (affiches, flyers, banderoles) et ces outils seront édités un mois avant. En cas d'annulation de votre participation après que votre dossier eu été retenu, les 50€ engagés pour la réservation de votre emplacement ne seront pas remboursés. L'association ne dispose pas de ressources nécessaires pour couvrir les frais engagés pour la communication.

10. Un seul badge/tampon sera distribué au créateur inscrit sur le contrat lors de son arrivée, lui permettant de bénéficier de tarifs préférentiels à la buvette de l'événement (boissons à prix coûtant) et du petit-déjeuner gratuit.

**LA PARTICIPATION À CETTE MANIFESTATION IMPLIQUE L'ACCEPTATION DE
TOUTES LES CONDITIONS DU PRESENT REGLEMENT**

A RETOURNER SIGNE